

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2025 / 0131

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS
D'ALÈS AGGLOMÉRATION**

Service : Pôle Mécanique Alès Cévennes
Tél. 04.66.30.81.33
Réf : JMC/OB/BA – 2025/49

Objet : Convention à titre gracieux avec la société BBC Studios France pour la mise à disposition des infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes du lundi 10 au vendredi 14 mars 2025

Le président d'Alès Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2125-1,

Vu la délibération C2024_03_17 du conseil de communauté du 27 juin 2024 portant délégation du conseil de communauté au président en application des dispositions de l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, modifiée par la délibération C2024_05_18 du conseil de communauté du 18 décembre 2024,

Vu la décision n°2022/0150 du 21 avril 2022 portant règlement intérieur du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant que le Pôle Mécanique Alès Cévennes est un équipement qui participe activement au développement économique local par la constitution d'une filière de mécanique sportive,

Considérant que la Communauté Alès Agglomération doit assurer la promotion de son territoire par une communication réalisée dans les milieux professionnels intéressés,

Considérant le souhait de la société BBC Studios France de réaliser le tournage de l'émission Top Gear France sur le circuit vitesse du Pôle Mécanique Alès Cévennes,

Considérant l'intérêt de mettre à disposition, à titre gracieux, les infrastructures du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la société BBC Studios France, eu égard à la promotion du site,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Une convention de mise à disposition sera conclue entre la Communauté Alès Agglomération représentée par son président, M. Christophe RIVENQ et la société BBC Studios France représentée par M. Jack THOMAS-RICHARD et dont le siège social est situé 28 Cr Albert 1^{er} - 75008 Paris, en vue de la réalisation du tournage de l'émission Top Gear France durant les journées et aux horaires suivants :

- lundi 10 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- mardi 11 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- mercredi 12 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- jeudi 13 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h,
- vendredi 14 mars 2025 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

ARTICLE 2 :

Eu égard au caractère promotionnel de cet événement, la mise à disposition des équipements du Pôle Mécanique Alès Cévennes à la société BBC Studios France sera consentie à titre gracieux du 10 au 14 mars 2025.

L'ensemble des modalités sera détaillé au sein de la convention.

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la Communauté Alès Agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision.

Alès, le 21 MARS 2025

Le président

Christophe RIVENQ

